



**RETURN SUBMISSIONS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - CFIA / Réception des
soumissions - l'ACIA**

Email Address - Courriel:

[cfia.bidreceipt-
receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca](mailto:cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca)
Reference of Solicitation # / Référence de l'invitation
n°: **2023-00505**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Contracting and Procurement Policy Division (CPPD) /
Division de la politique des approvisionnements et des
marchés (DPAM)
59 Camelot Drive / 59 promenade Camelot
Ottawa, ON K1A 0Y9

Canada

Title - Sujet Gestion des formulaires – Production, entreposage et expédition de formulaires	
Solicitation No. - N° de l'invitation 2023-00505	Date 15 décembre 2022
Client Reference No. - N° de référence du client 2023-00505	File No. - N° de dossier 2023-00505
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on – le 24 janvier 2023	Time Zone Eastern Standard Time Heure normale de l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: ___ Destination: <u>X</u> Other-Autre: ___	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ashley Bennett	
Telephone No. - N° de téléphone (343) 553-9512	FAX No. - N° de FAX (613) 773-7615
Destination of Goods, Services, and Construction: Destination des biens, services et construction: CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY/ L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS See Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison propose
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	Time Zone Eastern Standard Time Heure normale de l'Est HNE
Telephone No. - N°de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES	4
1.4 COMPTE RENDU.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE – CONCURRENTIELS - SOUMISSION.....	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	8
2.5 LOIS APPLICABLES.....	8
2.6 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	8
2.7 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	37
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	37
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	37
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	45
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	45
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	45
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	49
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	49
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	50
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	50
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	50
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	50
7.4 DURÉE DU CONTRAT.....	50
7.5 RESPONSABLES.....	50
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	51
7.7 PAIEMENT	51
7.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	52
7.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	53
7.10 LOIS APPLICABLES	53
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	53
7.12 ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE	53
7.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	53
7.14 MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES – ATTESTATIONS	54
ANNEXE « A »	55
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	55



ANNEXE « B »	63
BASE DE PAIEMENT	63
ANNEXE « C »	89
ENTENTE DE NON-DIVULGATION.....	89



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est à la recherche de services d'impression, qui comprennent l'impression, l'entreposage et l'expédition de formulaires officiellement approuvés, à l'appui du mandat de l'ACIA. L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A »

1.3 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

- 1.3.1 Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#), du Guide des approvisionnements.

CONDITIONNELLE RÉSERVÉ:

Ce marché a été conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. L'approvisionnement est ouvert à la fois aux entreprises autochtones et non autochtones. Toutefois, si au moins 2 entreprises autochtones présentent une soumission, l'approvisionnement fait l'objet d'un marché réservé dans le cadre de la SAEA. Pour être considéré dans le cadre de la SAEA, un fournisseur doit attester qu'il se qualifie comme entreprise autochtone aux termes de la définition de la SAEA et qu'il satisfera à toutes les exigences de la SAEA.



- 1.3.2 Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.
- 1.3.3 Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2022-03-29) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être soumises uniquement au courriel de réception des soumissions de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au plus tard à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la page 1 de l'invitation à soumissionner.

cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca

Étant donné la nature de l'invitation à soumissionner, les soumissions soumises par la poste ou par service de messagerie ou transmises par télécopieur ou par la poste électronique ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;



- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.



2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante (Ashley.Bennett@inspection.gc.ca) au moins 4 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 4 jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.7 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (1 copie électronique)

Section II : Soumission financière (1 copie électronique)

Section III : Attestations (1 copie électronique)

Étant donné la nature de l'invitation à soumissionner, les soumissions soumises par la poste ou par service de messagerie ou transmises par télécopieur ou par la poste électronique ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur offre financière conformément à la pièce jointe 1 de la partie 3 du barème des prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX

Les prix indiqués ci-dessous proposés par le soumissionnaire comprennent le coût total estimé de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour :

- Les travaux décrits à la Partie 6, les clauses de contrat subséquent, de cette demande de soumission doivent être exécutés dans la région de la capitale nationale (RCN). La RCN est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, R.S.C. 1985, ch. N-4, S.2;
- Les déplacements entre le lieu d'affaires du soumissionnaire retenu et la RCN;
- Les services fournis dans un rayon de 100 km des lieux de travail indiqués à l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- Tous les déplacements entre les bureaux de l'entrepreneur et les lieux de travail indiqués à l'Annexes A, Énoncé des travaux; et
- La relocalisation des ressources pour satisfaire aux conditions du contrat.

Ces frais sont inclus dans le prix global ferme tout compris.

L'inclusion de données volumétriques dans le présent document ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions sera conforme à ces données.

Pendant la durée du contrat, pour les travaux réalisés conformément au contrat, le contractant sera payé comme spécifié ci-dessous.

*La tarification doit comprendre les coûts d'impression, d'entreposage et d'expédition.

A- Durée du contrat (de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025)

Durée initiale du contrat (de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

***Aux fins d'évaluation.**

IMPRESSIONS URGENTES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

***Aux fins d'évaluation.**



B- Option de prolonger la durée du contrat (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028)

Période d'option 1 (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

***Aux fins d'évaluation.**

IMPRESSIONS URGENTES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

***Aux fins d'évaluation.**

Période d'option 2 (du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

*Aux fins d'évaluation.

IMPRESSIONS URGENTES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

*Aux fins d'évaluation.



Période d'option 3 (du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

*Aux fins d'évaluation.

IMPRESSIONS URGENTES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
		Nombre d'exemplaires imprimés :	Nombre d'exemplaires imprimés :	Nombre d'exemplaires imprimés :	Coûts d'entreposage au-delà de six mois :
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

***Aux fins d'évaluation.**



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Référé à la Pièce jointe 1 de la Partie 4.

4.1.1.1.1. Présentation d'un échantillon

Référé à la Pièce jointe 1 de la Partie 4.

Remplissez la pièce jointe n° 2 de la partie 4 de l'Entente de confidentialité et renvoyez-la à l'autorité contractante (Ashley Bennett : Ashley.Bennett@inspection.gc.ca) au plus tard 4 jours civils avant la date et l'heure de clôture des soumissions afin d'obtenir une copie électronique des spécifications et des gabarits des formulaires de l'ACIA.

L'entrepreneur doit obtenir de ses employés et de ses sous-traitants qu'ils remplissent et signent la pièce jointe n° 2 de la partie 4 de l'Entente de confidentialité, laquelle doit être envoyée à l'autorité contractante, avant que ceux-ci puissent avoir accès aux renseignements fournis par le Canada ou en son nom en lien avec les travaux.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.



PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires pour appuyer la conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Remarque:

Le fait d'énumérer l'expérience professionnelle sans fournir de détails à l'appui décrivant quand, où et comment cette expérience a été acquise fera en sorte que l'équipe d'évaluation jugera la proposition non conforme. Toute expérience professionnelle doit être entièrement documentée et justifiée dans la proposition.

Validation de l'information :

Avant l'attribution du contrat, l'ACIA se réserve le droit de valider une partie ou la totalité des renseignements de la proposition technique en communiquant avec les personnes-ressources des clients fournies. L'ACIA documentera toutes les réponses et les résultats subséquents de la validation.

1. CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Dans leurs propositions, les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils respectent les critères d'évaluation obligatoires indiqués ci-dessous. Toute soumission qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES				
N° de critère	Critères obligatoires	Renseignements à l'appui exigés	Conformité (Satisfait/No n satisfait)	Justification
O1	<p>Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) ans d'expérience confirmée, à la date de clôture de la demande de soumissions, de la prestation de services d'impression, d'entreposage* et d'expédition-distribution** de formulaires ou documents au cours des sept (7) dernières années. Les services doivent avoir été fournis au gouvernement fédéral ou à un gouvernement provincial du Canada ou à une plus grande société***.</p> <p>*Quantité minimale pour l'entreposage : – Stock minimal : dix (10) formulaires uniques et au moins un (1) dont la quantité minimale pour l'entreposage est supérieure à cent mille (100 000) exemplaires.</p>	<p>Aux fins de démonstration, les renseignements suivants doivent être fournis pour au moins trois (3) exemples :</p> <p>a) le nom et la description de l'organisation cliente;</p> <p>b) l'échéancier (dates de début et de fin, mois-année);</p> <p>c) la description des formulaires ou documents, y compris : – les dimensions; – le(s) type(s) de papier (p. ex. enveloppes, formulaires papier autocopiant numérique [NCR], autocollants); – la quantité minimale et maximale de stock entreposé;</p>		



	<p>**Quantité obligatoire pour l'expédition-distribution : – Adresses de livraison minimales : Vingt (20) adresses de livraison uniques et au moins une (1) livraison de plus de cinq mille (5 000) exemplaires d'un document produit.</p> <p>**Une grande société s'entend d'une entité dotée d'une plateforme de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) qui soutient plus de 1 000 employés.</p>	<p>– le nombre minimal et maximal de formulaires expédiés; – le nombre de destinations pour l'expédition;</p> <p>d) Fournir le nom d'une (1) référence du ministère ou de l'organisation pour chaque projet (nom, adresse courriel et numéro de téléphone).</p>																						
<p>O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit posséder au moins trois (3) ans d'expérience confirmée, à la date de clôture de la demande de soumissions, de la prestation de services d'impression de formulaires et de documents en respectant les normes du gouvernement du Canada* en matière de couleur ET en intégrant des caractéristiques de sécurité telles que des mesures anti-contrefaçon (encre thermoréactive, filigranes, etc.) au cours des cinq (5) dernières années. Les services doivent avoir été fournis au gouvernement fédéral ou à un gouvernement provincial du Canada ou à une plus grande société**.</p> <p>*Les spécifications, conformément au Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement du Canada, sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="180 1446 609 1711"> <thead> <tr> <th>Couleur</th> <th>Pantone</th> <th>CMYK</th> <th>RVB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rouge FIP</td> <td>032</td> <td>0, 100, 100, 0</td> <td>235, 45, 55</td> </tr> <tr> <td>Noir</td> <td>Process Black</td> <td>0, 0, 0, 100</td> <td>0, 0, 0</td> </tr> <tr> <td>Blanc</td> <td>Process White</td> <td>0, 0, 0, 0</td> <td>255, 255, 255</td> </tr> <tr> <td>Gris d'étain</td> <td>429</td> <td>0, 0, 0, 40</td> <td>150, 150, 150</td> </tr> </tbody> </table> <p>**Une grande société s'entend d'une entité dotée d'une plateforme de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) qui soutient</p>	Couleur	Pantone	CMYK	RVB	Rouge FIP	032	0, 100, 100, 0	235, 45, 55	Noir	Process Black	0, 0, 0, 100	0, 0, 0	Blanc	Process White	0, 0, 0, 0	255, 255, 255	Gris d'étain	429	0, 0, 0, 40	150, 150, 150	<p>Aux fins de démonstration, les renseignements suivants doivent être fournis pour au moins trois (3) exemples :</p> <p>a) le nom et la description de l'organisation cliente;</p> <p>b) l'échéancier (dates de début et de fin, mois-année);</p> <p>c) la description des formulaires ou documents, y compris : – l'endroit, sur le formulaire, où les normes du Programme de coordination de l'image de marque ont été appliquées; – la ou les caractéristique(s) de sécurité comprises(s) dans le produit final.</p> <p>d) Fournir le nom d'une (1) référence du ministère ou de l'organisation pour chaque projet (nom, adresse courriel et numéro de téléphone).</p>		
Couleur	Pantone	CMYK	RVB																					
Rouge FIP	032	0, 100, 100, 0	235, 45, 55																					
Noir	Process Black	0, 0, 0, 100	0, 0, 0																					
Blanc	Process White	0, 0, 0, 0	255, 255, 255																					
Gris d'étain	429	0, 0, 0, 40	150, 150, 150																					



	plus de 1 000 employés.			
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que sa société est dotée d'au moins cinq (5) mesures pour réduire au minimum les répercussions négatives sur l'environnement. Cela pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des programmes de recyclage; – l'utilisation de matériel recyclé pour l'exécution des tâches administratives courantes; – des efforts pour réduire l'énergie consommée par les bâtiments ou les véhicules; – des efforts en vue de recycler l'équipement électronique; – des procédures administratives visant la conservation de papier. 	<p>Aux fins de confirmation, le soumissionnaire doit faire état d'au moins cinq (5) mesures prises par la société pour réduire au minimum les répercussions négatives sur l'environnement.</p>		

2. PRÉSENTATION D'UN ÉCHANTILLON :

Un échantillon doit être fourni pour les formulaires suivants :

PRÉSENTATION D'UN ÉCHANTILLON				
N° de critère	N° et titre du formulaire	Renseignements à l'appui exigés	Conformité (Satisfait/Non satisfait)	Justification
E1	<p>N° de formulaire : 4168</p> <p>Titre du formulaire : REÇU POUR LES ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS</p>	<p>Aux fins de démonstration, le soumissionnaire doit fournir un échantillon du formulaire :</p> <p>En utilisant les éléments graphiques fournis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de formulaire : Ensemble de trois (3) • Type d'impression : Recto seulement • Couleur de l'encre : Noir • Nombre d'originaux : 3 • Format massicoté : 14 ¾ po (longueur); 10 1/2 po (profondeur) • Papier : Papier autocopiant numérique (NCR) 		



		<ul style="list-style-type: none">• Norme de papier autocopiant numérique (NCR) : 3 parties : blanc, jaune canari, rose• Poids : 40 g/m² (20 lb)		
E2	<p>N° de formulaire : 1467</p> <p>Titre du formulaire : ÉTIQUETTE – BLANC / ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION POUR L'INSPECTION DES VIANDES</p>	<p>Aux fins de démonstration, le soumissionnaire doit fournir un échantillon du formulaire :</p> <p>En utilisant les éléments graphiques fournis.</p> <ul style="list-style-type: none">• Type de formulaire : Étiquette• Type d'impression : Recto seulement• Couleur de l'encre : Le noir doit être imperméable et permanent• Nombre d'originaux : 1• Format massicoté : 2 ⁷/₈ po (longueur); 1 ³/₈ po (profondeur)• Papier : Résistant à l'humidité• Couleur : Blanc• Poids : 80 lb – 7 millièmes de pouce• Nombre dans un paquet : Groupe de 4• Traitement-construction : Perforation entre chaque étiquette• Nombre de trous : 1• Position du trou : au centre à gauche• Diamètre du trou : ³/₈ de pouce• Autres : Trou renforcé au moyen d'une pièce ronde en fibres, des deux côtés. L'étiquette et la pièce doivent être résistantes à toute forme d'humidité.• Numéros de série : En noir, centrés à l'horizontale et alignés à droite; même chose sur chaque imprimé du groupe de 4; 6 chiffres		



E3	N° de formulaire : 0189 Titre du formulaire : ENVELOPPE DE L'ACIA 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9)	Aux fins de démonstration, le soumissionnaire doit fournir un échantillon du formulaire : En utilisant les éléments graphiques fournis. <ul style="list-style-type: none">Type de formulaire : EnveloppeType d'impression : Tête à têteCouleur de l'encre : NoirNombre d'originaux : 2Format massicoté : 8 7/8 po (longueur); 3 7/8 po (profondeur)Papier : RecycléCouleur : Havane pâlePoids : 40 g/m² (20 lb) Special Instructions / Instructions spéciales IMPRESSION au recto, au verso, rabat RABAT : Encollage à plein LIVRET : 2 JOINTS LATÉRAUX		
E4	N° de formulaire : 5744 PAPIER SÉCURISÉ – FORMAT LÉGAL, ORIENTATION VERTICALE – ANGLAIS ET CHINOIS – UTILISATION AVEC LE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE CFIA / ACIA 4159	Aux fins de démonstration, le soumissionnaire doit fournir un échantillon du formulaire : En utilisant les éléments graphiques fournis. <ul style="list-style-type: none">Type de formulaire : Ensemble de trois (3)Type d'impression : RectoCouleur de l'encre : NOIR, encre thermoréactive, vert aquaNombre d'originaux : 5Format massicoté : 8 1/2 po (longueur); 14 po (profondeur)Papier : Papier autocopiant numérique (NCR) non standardPapier autocopiant numérique (NCR) : Partie 1 : CB (Coated Back) blanc		



		<ul style="list-style-type: none">• Papier autocopiant numérique (NCR) : Partie 2 : Papier couché au recto-verso blanc [CRF White]• Papier autocopiant numérique (NCR) : Partie 3 : CF (Coated Front) blanc• Numéros de série : En rouge, en haut et alignés à droite, impression du même numéro sur 2 pages; 7 chiffres• Instructions spéciales : Numérisation sécurisée (zone verte); encre thermoréactive (filigranes de l'ACIA)		
E5	<p>N° de formulaire : 4561</p> <p>Titre du formulaire : RUBAN JAUNE – SCEAU OFFICIEL – APPROUVÉ</p>	<p>Aux fins de démonstration, le soumissionnaire doit fournir un échantillon du formulaire :</p> <p>En utilisant les éléments graphiques fournis.</p> <ul style="list-style-type: none">• Type de formulaire : Ruban• Type d'impression : Recto seulement• Couleur de l'encre : Noir• Nombre d'originaux : 1• Format massicoté : 72 verges (longueur); 2 pouces (profondeur)• Papier : Ruban de PVC		



PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

À : SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA (LE « CANADA »), REPRÉSENTÉE PAR LE
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

La description du besoin dans la demande de soumissions no **2023-00505** renferme des renseignements qui sont confidentiels ou qui sont la propriété exclusive du Canada ou d'un tiers (renseignements confidentiels) et ces renseignements ne doivent pas être divulgués ou utilisés autrement que de la façon prévue ci-dessous.

1. Le fournisseur convient :
 - a. que, sans la permission préalable par écrit de l'autorité contractante, il ne doit pas divulguer, à personne d'autre qu'à un de ses employés ou à un sous-traitant proposé ayant besoin de connaître les renseignements confidentiels;
 - b. qu'il ne fera aucune copie des renseignements confidentiels et qu'il n'utilisera pas ces renseignements à une fin autre que la préparation d'une soumission en réponse à la demande de soumissions indiquée ci-dessus;
 - c. qu'à la date de clôture de la période de soumission ou avant si celle-ci se termine avant, il doit remettre immédiatement les renseignements confidentiels à l'autorité contractante ainsi que chaque ébauche, document de travail et note contenant de l'information relative aux renseignements confidentiels.
2. Le fournisseur doit exiger que tout sous-traitant proposé dont il est question en a) ci-dessus signe une entente de confidentialité selon les mêmes conditions de cette entente.
3. Le fournisseur reconnaît et convient qu'il sera responsable de toute réclamation, perte ou dommage subi, et de tout coût ou frais encouru par le Canada résultant du fait que le fournisseur, ou toute personne à qui il aura divulgué les renseignements confidentiels, ne se soit pas conformé aux conditions de cette entente.
4. Aucune partie de cette entente de confidentialité ne devrait être interprétée comme limitant le droit du fournisseur de divulguer tout renseignement dans la mesure où ce renseignement :
 - a. appartient au domaine public ou vient à en faire partie indépendamment d'une faute de la part du fournisseur ou d'un sous-traitant proposé;
 - b. est ou devient connu du fournisseur d'une source autre que le Canada, sauf d'une source dont le fournisseur sait qu'elle est tenue envers le Canada de ne pas divulguer ce renseignement;
 - c. est développé indépendamment par le fournisseur; ou
 - d. est divulgué en raison d'une exigence législative ou d'une ordonnance rendue par une cour de justice ou un autre tribunal compétent.

Nom du fournisseur

Signature de son représentant autorisé

Date



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.2 Marchés réservés aux entreprises autochtones

Référé à la Pièce Jointe 1 de la Partie 5 – Marchés Réservés aux Entreprises Autochtones – Attestations.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des



« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.



PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 5 – MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES – ATTESTATIONS

1. Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#), du Guide des approvisionnements.

CONDITIONNELLE RÉSERVÉ:

Ce marché a été conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. L'approvisionnement est ouvert à la fois aux entreprises autochtones et non autochtones. Toutefois, si au moins 2 entreprises autochtones présentent une soumission, l'approvisionnement fait l'objet d'un marché réservé dans le cadre de la SAEA. Pour être considéré dans le cadre de la SAEA, un fournisseur doit attester qu'il se qualifie comme entreprise autochtone aux termes de la définition de la SAEA et qu'il satisfera à toutes les exigences de la SAEA.

2. Le soumissionnaire :
 - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de tout contrat subséquent les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée;
 - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux décrites à l'annexe ci-haut mentionnée; et
 - iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
3. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :
 - i. Le soumissionnaire est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.
OU
 - ii. Le soumissionnaire est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
4. À la demande du Canada, le soumissionnaire doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. Le soumissionnaire doit veiller à ce que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'entrepreneur fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
5. En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.



À la demande de l'autorité contractante, le soumissionnaire doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire autochtone :

1. Je suis un propriétaire de _____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de l'[Annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements* intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Services aux Autochtones Canada.

Nom du propriétaire

Signature du propriétaire

Date



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas d'exigence de sécurité.



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is seeking printing services; including printing, storing and shipping of officially approved forms to support the mandate of the CFIA. L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions générales

[2035](#) (2022-05-12), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2025 inclusivement.

7.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) périodes supplémentaires de un (1) années chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 2 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.4.5 Points de livraison

Les formulaires peuvent être expédiés à divers lieux au Canada.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Ashley Bennett



Agente d'approvisionnement
Agence Canadienne d'inspection des aliments
59 Promenade Camelot, Ottawa, ON
Téléphone : (343) 553-9512
Courriel : Ashley.Bennett@inspection.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*)

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : (*insérer le montant au moment de l'attribution du Contrat*)

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Paiement

7.7.1 Base de paiement - Prix de lot fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot fermes dans l'annexe B - Base de Paiement, selon un montant total



de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du Contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

***Le paiement sera effectué au moment de l'impression et de la consignation du formulaire.**

7.7.2 Authorized Travel and Living Expenses

Canada will not pay any travel or living expenses associated with performing the Work.

7.7.3 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.7.4 Méthode de Paiement – Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;

7.7.6 Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services non commerciaux

Le profit estimatif compris dans l'attestation de prix ou de taux fournie par l'entrepreneur peut faire l'objet d'une vérification des comptes par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur n'ait été payé conformément aux conditions du contrat. La vérification des comptes a pour but de déterminer si le profit réel réalisé à la suite d'un seul contrat, s'il en existe un seul, ou si le profit global réel réalisé par l'entrepreneur à la suite d'un ensemble de contrats négociés à prix ferme et à taux fixes basés sur le temps exécutés pendant une période précise et choisie, est raisonnable et justifié par rapport au profit estimatif indiqué dans une ou des attestations de prix ou de taux antérieurs.

Si la vérification démontre que le profit réel n'est pas raisonnable et justifié, tel que défini ci-dessus, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le trop-payé.

7.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:



- a. Order information: date order was placed, title of forms, quantity and associate pricing.
 - b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2035](#) (2022-05-12), Conditions générales - besoins plus complexes de services;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

7.12 Assurance - aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.



- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

7.14 Marchés Réservés aux Entreprises Autochtones – Attestations

1. L'entrepreneur garantit que son attestation de conformité est exacte et complète et qu'elle satisfait aux exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones détaillées à l'[annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements*.

CONDITIONNELLE RÉSERVÉ:

Ce marché a été conditionnellement réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. L'approvisionnement est ouvert à la fois aux entreprises autochtones et non autochtones. Toutefois, si au moins 2 entreprises autochtones présentent une soumission, l'approvisionnement fait l'objet d'un marché réservé dans le cadre de la SAEA. Pour être considéré dans le cadre de la SAEA, un fournisseur doit attester qu'il se qualifie comme entreprise autochtone aux termes de la définition de la SAEA et qu'il satisfera à toutes les exigences de la SAEA.

2. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et des documents appropriés concernant l'exactitude de l'attestation fournie au Canada. Avant de pouvoir se débarrasser de ces dossiers et documents, l'entrepreneur doit au préalable obtenir l'autorisation écrite de l'autorité contractante, et ce pendant une période de six ans à compter de la dernière des dates suivantes : la date du paiement final, ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens, aux termes du contrat. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents devront, en tout temps, être accessibles à des fins de vérification, d'inspection et d'examen par les représentants du Canada, lesquels pourront en faire des copies ou en tirer des extraits. L'entrepreneur fournira toute l'assistance raisonnablement nécessaire à ces vérifications.
3. Cette clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et les recours dont pourrait par ailleurs disposer le Canada en vertu du contrat.



ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

NUMÉRO DE SUIVI D'APRO: 2023-00505

1. TITRE

Gestion des formulaires – Production, entreposage et expédition de formulaires

2. CONTEXTE

L'équipe chargée de la gestion des formulaires (GF) est responsable de la production de tous les modèles de formulaires officiels (graphisme) pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et exige d'obtenir des versions imprimées de certains modèles. Ces modèles s'appliquent à plusieurs divisions de l'Agence et servent à plusieurs fins. Il s'agit, entre autres, des formulaires opérationnels servant à consigner l'information manuellement sur le terrain, des documents d'exportation convenus à l'international, des enveloppes et du papier à en-tête officiel de l'ACIA. En raison de leur nature opérationnelle et du fait que, dans certaines régions, l'espace est précieux, l'ACIA exige qu'un certain nombre de formulaires soient conservés dans un lieu centralisé afin qu'ils puissent être rapidement expédiés n'importe où au Canada, au besoin. Pour ce faire, une certaine quantité de formulaires doit être entreposée pour assurer la continuité opérationnelle. L'équipe chargée de la GF fournira à l'entrepreneur les éléments graphiques et les spécifications (y compris les caractéristiques de sécurité proposées, le cas échéant) pour que ce dernier procède à l'impression et à l'entreposage requis.

L'entrepreneur imprimera, entreposera et expédiera des formulaires officiellement approuvés à l'appui du mandat de l'ACIA. Il devra ainsi conserver une certaine quantité de formulaires afin de pouvoir les expédier rapidement n'importe où au Canada dans un délai minimal. De plus, l'entrepreneur fournira à l'ACIA des rapports qui permettront à l'organisme de prendre des décisions concernant les quantités à conserver dans les installations de l'entrepreneur. En tout temps, l'ACIA peut décider de détruire et de ne pas reproduire les formulaires comportant les éléments graphiques actuellement utilisés et se réserve le droit de mettre à jour le graphisme en tout temps avant de demander une réimpression.

3. ACRONYMES

ACIA Agence canadienne d'inspection des aliments
EDT Énoncé de travail
PF Propriétaire fonctionnel
GF Gestion des formulaires

4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

Pièce jointe 2 à l'annexe A – Modèles comportant les éléments graphiques et les spécifications des formulaires (versions électroniques).

*Fourni séparément.



5. TÂCHES (tâches à effectuer pendant la période initiale du contrat et toutes les périodes d'option)

- 5.1** L'entrepreneur imprimera les formulaires de l'ACIA en fonction du modèle électronique et des spécifications fournis par l'équipe chargée de la GF et selon les normes de l'industrie.
- 5.2** L'entrepreneur conservera en toute sécurité une quantité de formulaires imprimés en fonction de la quantité qui devrait être écoulee pendant l'année. Les quantités minimales requises varient selon le formulaire, mais l'entrepreneur doit conserver une quantité suffisante pour au moins un (1) mois, selon la quantité de formulaires écoulés antérieurement.
- 5.2.1** L'entrepreneur surveillera le stock de formulaires et demandera la réimpression de formulaires particuliers en fonction de la quantité écoulee par année. L'ACIA sera avisée lorsque le stock d'un formulaire équivaut à une quantité suffisante pour deux (2) mois, selon la quantité de formulaires écoulés par le passé. Aucun travail d'impression ne doit être effectué sans confirmation directe par l'ACIA.
- 5.3** L'entrepreneur recevra les commandes individuelles par courriel et ramassera et expédiera les quantités requises aux parties requérantes dans un délai minimal (norme d'expédition minimale de cinq [5] jours ouvrables dans 90 % des cas).
- 5.4** L'entrepreneur fournira, pour chaque formulaire, des rapports sur la quantité en stock, une analyse des tendances en matière d'utilisation, ainsi que des renseignements sur les factures et les expéditions, y compris les numéros de série des formulaires expédiés à chaque emplacement, et ce, tous les mois et sur demande.
- 5.5** Sur demande, l'entrepreneur doit produire des échantillons des formulaires imprimés avant d'imprimer une commande complète.
- 5.6** En ce qui a trait à la conception, à l'entreposage et à l'impression de formulaires papier, l'entrepreneur fournira des conseils et une orientation sur les caractéristiques de sécurité disponibles et les pratiques exemplaires de l'industrie.

6. LIVRABLES (produits livrables à exécuter pendant la période initiale du contrat et toutes les périodes d'option)

Production, entreposage et expédition de formulaires officiels approuvés.

6.1 Produits livrables pour la tâche 5.1

- Exemplaires imprimés des formulaires de l'ACIA dans la quantité et selon les spécifications et la norme demandées (voir la pièce jointe 1 de l'annexe A).

6.2 Produits livrables pour la tâche 5.2

- Les exemplaires imprimés des formulaires de l'ACIA dans la quantité et selon les spécifications et la norme demandées sont entreposés en toute sécurité et prêts à être expédiés.
- Des avis par courriel lorsque le stock est inférieur à la quantité minimale proposée.

6.3 Produits livrables pour la tâche 5.3

- À la réception d'une commande transmise par courriel, des exemplaires imprimés des formulaires de l'ACIA dans la quantité et selon les spécifications et la norme demandées pour



chaque formulaire sont livrés sur demande à un endroit précis au Canada en temps opportun (dans les cinq [5] jours pour les demandes habituelles).

6,4 Produits livrables pour la tâche 5.4

- Sur demande, les rapports relatifs aux stocks, les factures, les rapports d'utilisation et le suivi des numéros de série seront transmis à l'équipe chargée de la GF par voie électronique.

6,5 Produits livrables pour la tâche 5.5

- Sur demande, des échantillons des formulaires imprimés seront livrés à l'équipe de l'ACIA chargée de la GF sans frais supplémentaires aux fins d'approbation avant l'exécution d'une commande d'impression plus importante.

6,6 Produits livrables pour la tâche 5.6

- Des conseils et une orientation concernant les normes et les pratiques exemplaires de l'industrie (y compris les caractéristiques de sécurité) seront fournis à l'équipe de l'ACIA chargée de la GF.

7. DATE DE LIVRAISON

Produit livrable 6.1 : Dans les deux mois suivant l'attribution du contrat, puis de manière continue pendant la durée du contrat.

Produit livrable 6.2 : Dans les deux mois suivant l'attribution du contrat, puis de manière continue pendant la durée du contrat.

Produit livrable 6.3 : Dans les deux mois suivant l'attribution du contrat, puis de manière continue pendant la durée du contrat.

Produit livrable 6.4 : En tout temps sur demande pendant la période du contrat, mais au moins une fois par mois pendant la durée du contrat.

Produit livrable 6.5 : En tout temps sur demande pendant la durée du contrat.

Produit livrable 6.6 : En tout temps sur demande ou lorsque l'entrepreneur le juge approprié pendant la durée de contrat.

8. LANGUE DE TRAVAIL

Anglais (il est à noter que les éléments graphiques fournis pourraient devoir être imprimés en français, en anglais ou dans les deux langues)

9. EMPLACEMENT DU TRAVAIL

Le travail devra être effectué dans les locaux de l'entrepreneur.

Les formulaires peuvent être expédiés à divers lieux au Canada.

10. VOYAGE

L'entrepreneur n'a pas à se déplacer.



11. RÉUNIONS

Sur demande, l'équipe chargée de la GF peut demander la tenue de réunions pour discuter des formulaires, des spécifications, des stocks, des normes de l'industrie ou des caractéristiques de sécurité. Ces réunions se tiendront en mode virtuel.

12. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Aucun

13. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

Aucun

14. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES

Aucun

**Pièce jointe 1 à l'annexe A – Éléments graphiques et les spécifications des formulaires**

No de formulaire	Titre du formulaire	Type de papier	Utilisation annuelle estimée
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Papier ordinaire	2000
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Papier ordinaire	2000
0013	Étiquette / Prélevé par	Étiquette adhésive	40000
0021	Certificat / vierge	Papier ordinaire	1000
0067	Semences généalogiques en vrac	Étiquette résistante aux intempéries	35000
0083	Étiquette rouge / en rétention	Étiquette résistante aux intempéries	1500
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Enveloppe	20000
0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Enveloppe	7000
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Enveloppe	2500
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Enveloppe	1000
0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Enveloppe	15000
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Enveloppe	6000
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Enveloppe	10000
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Enveloppe	3000
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Enveloppe	10000
0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Enveloppe	3000
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Enveloppe	7000
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Enveloppe	2000
0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Papier ordinaire	2000
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Papier filigrané	250000
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Papier autocopiant	3000
1429	Étiquette de produit condamné	Étiquette résistante aux intempéries	10000



1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Papier autocopiant	250000
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Papier autocopiant	75000
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Papier autocopiant	2500
1461	Identification de spécimen	Étiquette résistante aux intempéries	15000
1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Étiquette résistante aux intempéries	38000
1633	Étiquette / Inspecté	autocollant en vinyle	30000
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Papier autocopiant	7000
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Papier autocopiant	1000
3256	Avis de rétention	Papier autocopiant	3000
3257	Avis de levée de rétention	Papier autocopiant	1500
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Papier autocopiant	40000
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Papier autocopiant	1500
4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Ruban	2000
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Papier avec des caractéristiques de sécurité (encre résistante à la chaleur, anti-contrefaçon)	60000
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Papier avec des caractéristiques de sécurité (encre résistante à la chaleur, anti-contrefaçon)	18000
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Autocollant résistant aux intempéries	1500
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Autocollant résistant aux intempéries	1500
5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Autocollant résistant aux intempéries	3000



5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Autocollant résistant aux intempéries	60000
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Autocollant résistant aux intempéries	15000
5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Autocollant résistant aux intempéries	7000
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Autocollant résistant aux intempéries	10000
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Autocollant résistant aux intempéries	7000



Pièce jointe 2 à l'annexe A – Modèles comportant les éléments graphiques et les spécifications des formulaires (versions électroniques).

*Fourni séparément.



**ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT**

A- Durée du contrat (de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025)

Durée initiale du contrat (de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/ 2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/ 2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$



IMPRESSIONS URGENTES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

B- Option de prolonger la durée du contrat (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028)

Période d'option 1 (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

IMPRESSIONS URGENTES

N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
		Nombre d'exemplaires imprimés :	Nombre d'exemplaires imprimés :	Nombre d'exemplaires imprimés :	Coûts d'entreposage au-delà de six mois :
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	1 000 _____ \$	2 500 _____ \$	5 000 _____ \$	_____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	500 _____ \$	1 000 _____ \$	1 500 _____ \$	_____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	1 000 _____ \$	2 500 _____ \$	5 000 _____ \$	_____ \$



5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
------	---	--	--	--	---

Période d'option 2 (du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au- delà de six mois : _____ \$



IMPRESSIONS URGENTES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

Période d'option 3 (du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028) –

L'entrepreneur recevra les montants suivants, fermes et tout compris, pour les travaux effectués en vertu du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

IMPRESSIONS RÉGULIÈRES					
N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
0001	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0001F	Papier à en-tête de l'ACIA, format 8 1/2 po sur 11 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0013	Étiquette / Prélevé par	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0021	Certificat / vierge	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0067	Semences généalogiques en vrac	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0083	Étiquette rouge / en rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0185F	Enveloppe de l'ACIA, format 12 po sur 9 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0188F	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0189	Enveloppe de l'ACIA, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (n° 9) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0190	Enveloppe de l'ACIA avec fenêtre, format 8 7/8 po sur 3 7/8 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0200F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 4 1/8 po (n° 10) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0251F	Enveloppe de l'ACIA, format 14 3/4 po sur 10 1/2 po (n° 8 1/2) (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte anglais en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
0259F	Enveloppe de l'ACIA, format 9 1/2 po sur 5 3/4 po (texte français en premier)	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



0527	Facture de l'Agence canadienne d'inspection des aliments – pour le format électronique, communiquez avec le Centre national de service des comptes débiteurs de l'ACIA.	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1327	Papier à en-tête – Phytosanitaire	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1337	Rapport de l'inspecteur – Programme de protection des végétaux	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1429	Étiquette de produit condamné	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1438	Rapport d'inspection vétérinaire ante mortem et document de tri ante mortem	Nombre d'exemplaires imprimés : 150 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 300 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 500 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1461	Identification de spécimen	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



1467	Étiquette – Identification, Division de l'hygiène des viandes	Nombre d'exemplaires imprimés : 35 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
1633	Étiquette / Inspecté	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2343	Document du transport en vrac des pommes de terre de semence	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
2684	Certificat d'inspection pour les œufs transformés (LSAC/RSAC)	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3256	Avis de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3257	Avis de levée de rétention	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
3937	Anémie infectieuse des équidés (AIE) – Rapport et certificat d'épreuve sérologique	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
4168	Reçu pour échantillons prélevés	Nombre d'exemplaires imprimés : 1 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 3 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 4 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



4561	Ruban jaune – Sceau officiel – Approuvé	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 100 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 25 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5872	Étiquette – ACCÈS LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur (sarcelle)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5873	Étiquette – ACCÈS INTERDIT comme ordonné par un inspecteur (orangé)	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5874	Étiquette – DÉPLACEMENT LIMITÉ comme ordonné par un inspecteur	Nombre d'exemplaires imprimés : 2 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 5 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5875	Étiquette en groupes de 3 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (vert)	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 50 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 75 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5876	Étiquette en groupes de 5 – DÉPLACEMENTS LIMITÉS comme ordonné par un inspecteur (brun)	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 40 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 60 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$



5877	Étiquette – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (rose)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5878	Étiquette en groupes de 3 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (bleu)	Nombre d'exemplaires imprimés : 10 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 20 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 30 000 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$
5879	Étiquette en groupes de 5 – NE PAS DÉPLACER comme ordonné par un inspecteur (violet)	Nombre d'exemplaires imprimés : 7 500 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 15 000 _____ \$	Nombre d'exemplaires imprimés : 22 500 _____ \$	Coûts d'entreposage au-delà de six mois : _____ \$

IMPRESSIONS URGENTES

N° de formulaire	Titre du formulaire	Prix fermes tout compris			
		Nombre d'exemplaires imprimés :	Nombre d'exemplaires imprimés :	Nombre d'exemplaires imprimés :	Coûts d'entreposage au-delà de six mois :
1454	Certificat d'inspection couvrant les produits de la viande (LSAC-RSAC)	1 000 _____ \$	2 500 _____ \$	5 000 _____ \$	_____ \$
1454Sup	Feuille de continuation du formulaire CFIA/ACIA C1454	500 _____ \$	1 000 _____ \$	1 500 _____ \$	_____ \$
5738	Papier numéroté (série) – format commercial, orientation verticale – anglais et français – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 5733	1 000 _____ \$	2 500 _____ \$	5 000 _____ \$	_____ \$
5744	Papier sécurisé – format légal, orientation verticale – anglais et chinois – utilisation avec le formulaire électronique CFIA / ACIA 4159	1 000 _____ \$	2 500 _____ \$	5 000 _____ \$	_____ \$



ANNEXE « C » ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série **2023-00505**, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Services publics et Approvisionnement Canada et l'Agence Canadienne d'inspection des aliments, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série :
2023-00505

Signature

Date